



Contribution de Louis DOMINICI, Président honoraire, 3^e section – ASOM

« La question de la faim dans le monde » : « Observations d'actualité »

Académie des sciences d'Outre-mer

Vendredi 3 juillet 2026

Aujourd'hui dans ce monde qui est le nôtre et où vivent plus de 8 milliards d'êtres humains, **828 millions** d'entre eux, 828 millions d'entre nous, souffrent gravement de la faim.

La faim est un état de sous-alimentation prolongée dans laquelle la personne ne consomme pas quotidiennement assez de calories, pour disposer de l'énergie indispensable à une vie saine et active.

La ration quotidienne indispensable en longue période s'établit entre 2 100 et 2 900 calories selon les individus, le climat, et l'activité.

En pensant à ceux qui ont faim, je vous propose, non pas évidemment de résumer en moins d'une demi-heure un drame qui traverse le temps et l'espace, mais de partager avec vous, les observations qui suivent sur l'actualité du mal et sur les perspectives proches.

Nous allons ainsi ensemble évoquer successivement à grands traits :

- Les territoires de la faim,
- Les causes de la faim,
- La lutte contre la faim,

Je vous proposerai ensuite une brève conclusion provisoire.

I. LES TERRITOIRES DE LA FAIM

a. L'insécurité alimentaire grave

Aux termes de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, les 828 millions d'êtres humains qui souffrent gravement de la faim de manière quotidienne et durable, constituent la catégorie la plus sensible des victimes de la faim : celle des personnes en **état d'insécurité alimentaire grave**. 50 % d'entre elles vivent dans des petites ou très petites exploitations agricoles ; 20 % appartiennent à des familles de paysans sans terre ; 10 % sont des groupes de pasteurs, ou de petits pêcheurs ; 20 % sont des pauvres en milieu urbain. L'immense majorité vit dans les pays du sud.

Populations en état d'insécurité alimentaire grave :

Région	Population (millions)	Répartition
Afrique	337	Principalement en Afrique subsaharienne de l'Est, de l'Ouest et du Centre ; Afrique australe et Afrique du Nord moins affectées
Asie	417	Majoritairement en Asie du Sud
Amérique latine et Caraïbes	52	Soit 41 en Amérique latine et 11 dans les Caraïbes
Océanie	4,5	Principalement en Papouasie nouvelle Guinée
Amérique du Nord et Europe	17,5	Soit 4,4 en Amérique du Nord et 13,1 en Europe

À certains moments, en certains lieux, pour cause de catastrophe naturelle ou pour cause de guerre voire de misère extrême alors qu'aucune aide ne parvient, la situation tourne à la **famine et les êtres humains meurent littéralement de faim à commencer par les enfants**. On l'a vu récemment ou on le voit encore, dans l'Est du Soudan, ainsi que dans le Soudan du Sud, dans l'Est de la République Démocratique du Congo, en Somalie, à Gaza, en Haïti au Myanmar et au Yémen. Le drame alimentaire est souvent aggravé par le manque d'eau douce. La soif est par définition encore plus mortelle que la faim.

b. L'insécurité alimentaire modérée

À l'autre extrémité du spectre de la faim, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture signale l'importance considérable du nombre des personnes vivant en état d'insécurité **alimentaire modérée**. Il s'agit de personnes qui ne sont **pas sûres d'avoir les moyens chaque jour de se procurer une nourriture suffisante pour une vie saine et active**. L'OAA évalue leur nombre à près de **1 600 millions**. Elles vivent dans les mêmes régions que celles qui sont affectées par l'insécurité alimentaire grave, mais elles sont présentes aussi et en nombre important dans d'autres régions, y compris en Amérique du Nord et en Europe. Ces deux continents comptent ensemble 75 millions de personnes en état d'insécurité alimentaire modérée, **soit 37 millions en Amérique et 38 en Europe**.

En fin de compte, la proportion de la population n'ayant pas les moyens de s'alimenter sainement, qu'elle soit en état d'insécurité alimentaire grave ou en état d'insécurité alimentaire modérée, approche les 30 % dans le monde.

Proportion des populations en état d'insécurité alimentaire grave et en état d'insécurité modérée, par rapport à la population totale dans les grandes régions du monde :

Région	Proportion (%)	Répartition
Afrique	66 %	Selon les régions de 41 % à 78 %
Asie	28 %	Selon les régions elle va de 11 % en Asie de l'Est à 41 % en Asie du Sud
Amérique latine et Caraïbes	27 %	Avec un pic à 50 % dans les Caraïbes
Océanie	20 %	Principalement en Papouasie Nouvelle Guinée
Amérique du Nord et Europe	5 %	4 % en Amérique du Nord 5 % en Europe
Europe (détail)	< 3 % Près de 7 % Près de 9 %	Europe de l'Ouest et du Nord Europe de l'Est Europe du Sud

L'insécurité alimentaire globale en proportion de la population a légèrement diminué dans le monde entre 2021 et 2024 avec des progrès en Amérique Latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie, mais une aggravation en Afrique.

II. SUR LES CAUSES DE LA FAIM

Notre planète produit assez d'aliments pour nourrir le monde ou est en situation de le faire, même si la population continue d'augmenter pour atteindre les 10 milliards au milieu du siècle.

Si les êtres humains souffrent de la faim, c'est parce que la nourriture n'est pas disponible là où ils se trouvent ou parce que, bien que présente sur place, elle ne leur est pas financièrement accessible.

La pauvreté

La pauvreté est en relation directe avec la faim. C'est ainsi que la proportion de personnes n'ayant pas les moyens de se procurer une **alimentation suffisante et saine**, se réduit au fur et à mesure qu'augmentent les revenus. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, dans son rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le Monde 2025, fournit un tableau de cette proportion par **groupes de pays classés selon le niveau de revenus** ^{*}.

Catégorie de pays	Proportion de la population n'ayant pas les moyens de s'alimenter sainement (insécurité alimentaire grave, insécurité alimentaire modérée)
Pays à faible revenu	72 %
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	47 %
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	19 %
Pays à revenu élevé	Près de 6 %

* Pays à faible revenu, moins de 1 100 dollars par habitant et par an	(exemple Niger, Burundi)
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure 1 100 à 4 500 dollars	(exemple Inde, Maroc, Kenya)
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure 4 500 à 14 000 dollars	(exemple Chine, Brésil, Turquie)
Pays à revenu élevé, plus de 14 000 dollars	(Exemple France, États-Unis)

De manière plus concrète sur le terrain, la relation entre la pauvreté et la faim se construit de plusieurs manières, qui pour l'essentiel peuvent être résumées comme suit :

- **Dans les villes**, le sous-emploi et/ou la sous-rémunération ainsi que le coût souvent excessif des produits alimentaires,
- **Dans le monde rural**, le problème de la **terre** est central : certains disposent d'une surface suffisante de **terre cultivable** mais un trop grand nombre n'en dispose pas ; dans beaucoup de régions, **l'inégalité** de l'accès à la terre est considérable ; dans d'autres, il y a trop de populations pour la terre cultivable sur place, et où de plus le sol est dégradé alors que les habitants n'ont pas les moyens de se procurer des **engrais** et de bonnes **semences** ; les conflits pour les terres entre élevage et agriculture vivrière sont généralement néfastes pour les deux activités pourtant essentielles à la nourriture des populations ; dans certains pays, l'usage excessif de grandes surfaces pour produire des **bio-carburants** va à l'encontre des besoins alimentaires humains.

Enfin, l'utilisation de la terre est liée à la question de **l'eau douce** : certaines régions très souvent en manquent pour l'irrigation ou pour l'élevage et même pour les êtres humains ; à l'inverse, certaines régions souffrent régulièrement d'inondations catastrophiques. La perspective des ressources en eau est de plus en plus préoccupante.

- Dans ce contexte, au cours des cinquante dernières années, **la relative inattention des politiques publiques au monde rural** dans les pays en voie de développement n'a pas permis, de traiter comme il aurait fallu la question de l'alimentation. Il faut bien dire à ce sujet, que le dialogue avec les pays développés et la coopération internationale qui s'est établie avec eux, ont porté davantage sur l'accompagnement de l'urbanisation, le lancement de l'industrie, la construction des infrastructures de transports ainsi que des moyens d'éducation et de santé.
- **Certains effets négatifs du commerce alimentaire international** sur les pays à faible revenu. Dans le contexte contraint du sous-développement, les autorités nationales de ces pays et peut-

être plus encore les partenaires étrangers, ont eu souvent tendance en matière d'alimentation, à trop compter sur les effets positifs du commerce international. Or si celui-ci a eu des effets positifs pour au moins une partie de la population, il a pu parfois concurrencer indûment la production vivrière locale et donc l'affaiblir voire la tuer. Plus ces situations négatives se reproduisent, plus elles compromettent la possibilité pour les pays concernés de parvenir à un niveau convenable de souveraineté alimentaire, qui repose comme on sait sur les capacités de production locale, de stockage local et de distribution locale en circuit court.

En des termes différents, la question de la souveraineté alimentaire se pose aussi plus souvent qu'on ne pense dans les pays développés.

- Les **guerres** causent d'immenses dommages. Le danger permanent, les déplacements de population, les exactions, la destruction des cultures et des élevages, la désorganisation de la distribution provoquent ou aggravent parfois jusqu'à la famine, l'insécurité alimentaire. **La guerre est l'amie de la faim**, dans les pays où elle sévit et aussi dans d'autres pays qui en subissent indirectement les effets. On voit aujourd'hui comment **l'attaque sur l'Iran** crée non seulement des problèmes alimentaires dans ce pays mais va avoir des conséquences pour l'Afrique qui va manquer des engrais jusqu'à présent fournis par les Émirats : on craint que des millions d'Africains viennent ainsi s'ajouter aux peuples de la faim.
- Mention spéciale doit être faite des **sanctions économiques et financières internationales**.

Je propose ici de faire mention spécialement des sanctions économiques et financières internationales. Je le fais en référence à une situation dont j'ai été le témoin alors que j'étais Président du Conseil d'Administration du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies, autour des années 98 et suivantes. En ce temps-là **l'Irak** vaincu par la première guerre du Golfe, était placé sous sanctions internationales par les Nations Unies, à la demande de Washington et avec l'accord des grandes puissances siégeant au Conseil de Sécurité. L'Irak, bien que riche en pétrole, ne pouvait en tirer recette que dans le cadre d'un mécanisme « *pétrole contre nourriture et médicaments* ».

Le **Comité des Sanctions** qui siégeait à New York, autorisait ou interdisait cas par cas les opérations. Il se montrait si abusivement sévère que la nourriture est venue à manquer gravement et durablement. Les médicaments et les équipements médicaux aussi. Assez rapidement, les Irakiens ont commencé à mourir en nombre à leur domicile et dans les hôpitaux, faute de nourriture, de médicaments et de matériel médical et chirurgical. **Les enfants sont morts les premiers de faim et faute de soins, par milliers puis par dizaines de milliers.**

Malgré les protestations multiples au sein même des Nations Unies, puis la démission de Hauts responsables de l'organisation, à laquelle fit écho au début de l'année 2000 la démission de la Directrice à Bagdad du Programme Alimentaire des Nations Unies, la violence faite au peuple irakien continua. Le programme « *oil for food* » ne prit fin que début mars 2003 avec les bombardements américains sur Bagdad...

Vous comprendrez pourquoi je suis au nombre de ceux qui sont hostiles aux sanctions économiques et financières, qui même lorsqu'elles n'ont pas des conséquences aussi tragiques, n'apportent que souffrance et pauvreté aux populations des pays visés par les sanctions.

Comment aujourd'hui même ne pas regretter la manière dont l'Occident continue à se laisser aller aux sanctions économiques, quand on voit les ravages humanitaires causés à **Cuba** par des décennies de sanctions que Washington est en train d'aggraver aujourd'hui, sans que les Européens osent la moindre contradiction ?

III. SUR LA LUTTE CONTRE LA FAIM

La lutte contre la faim a mobilisé et mobilise plus encore aujourd'hui beaucoup d'énergie et de moyens au plan national comme au plan international. Mais dans la mesure où le lien est très fort entre la faim et la pauvreté, la lutte contre la faim, même si elle a permis des progrès, généraux sur certains plans ou localisés sur d'autres, n'a pas eu les résultats massifs que l'on a pu espérer et que l'on a cru pouvoir annoncer à la fin du siècle dernier puis il y a une dizaine d'années encore. Le nombre de personnes soumises à l'insécurité alimentaire grave (828 millions) est à peu près le même qu'il y a trente ans.

L'expérience montre que les **moyens publics**, financiers et autres, affectés nationalement ou au titre de la coopération internationale à la lutte contre la faim, sont **insuffisants**.

C'est vrai pour **l'aide alimentaire d'urgence**, comme le montre le nombre considérable des êtres humains souffrant encore gravement de la faim.

C'est vrai pour **l'action fondamentale** en faveur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que de la distribution des produits alimentaires.

Des dispositifs d'action existent et méritent d'être améliorés et renforcés.

- Dans les **politiques publiques nationales** en faveur de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la qualité de la nutrition des populations.
- Dans les **coopérations bilatérales et multilatérales et dans les partenariats public/privé**.
- Dans le soutien particulier aux **organisations des Nations Unies**, qui sont aux avant-postes mondiaux du combat moral, intellectuel, technique et financier contre la faim.

Il s'agit en premier lieu de **l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA/FAO)** dont le siège est à Rome. Elle dispose d'un budget biennuel de 4 milliards de dollars et travaille sur le long terme, en faveur de l'alimentation et de l'agriculture. Elle rassemble en permanence les données de la situation de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elle tient à jour la carte mondiale de la faim. Elle encourage la recherche fondamentale et les développements techniques. Elle est au centre du travail mondial sur les normes de qualité de l'alimentation. Elle anime le plaidoyer international pour le développement rural et la lutte contre la faim. Elle est financée par les contributions obligatoires de tous les pays et par des contributions volontaires, principalement publiques. Les États-Unis et la Chine en sont les premiers contributeurs en fournissant 22 % et 20 % de ses ressources. La France en est la sixième (4 %).

Le **Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM/WFP)** qui siège également à Rome, est matériellement la plus puissante des Organisations des Nations Unies : il apporte massivement et de manière exemplaire, une aide alimentaire d'urgence dans les situations les

plus graves. Lorsque les circonstances le permettent, il aide les populations sinistrées à reprendre pied et à relancer une production vivrière, ainsi qu'à se reconstruire. Il repose sur des contributions volontaires de toutes origines mais principalement publiques. La plus importante et la plus remarquable vient des États-Unis (4,5 milliards de dollars en 2024). La France en est le 8^{ème} contributeur avec 197 millions de dollars en 2024. Le PAM a disposé de sommes considérables au cours des dernières années, pour des montants allant jusqu'à 14 milliards de dollars. Mais on constate aujourd'hui que ces contributions sont en train de se réduire drastiquement, peut-être de moitié.

D'une manière générale, la plupart des autres institutions des Nations Unies participent dans le cadre de leur mandat à lutte contre la faim. L'UNICEF et l'OMS sont parmi les plus engagées. Leurs moyens et leurs pouvoirs sont limités.

- **Les grandes institutions financières internationales – Banque Mondiale et FMI** –, ont les moyens d'aider davantage les pays qui en ont besoin, à mieux agir pour favoriser leur développement rural ou à mieux réorganiser l'ensemble de leur action publique, afin de renforcer la lutte contre la faim. Ces institutions majeures vont-elles s'engager davantage ? Les **Banques Régionales de Développement** vont-elles faire de même ?
- **L'Union Européenne** : La Commission Européenne affecte à l'aide alimentaire d'urgence jusqu'à 800 millions d'euros par an, dont les 2/3 via le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies. Au-delà de cette aide d'urgence elle contribue de manière significative à la lutte contre la faim dans le monde, à travers les importants soutiens qu'elle apporte au développement rural.

Cependant, compte-tenu des ressources considérables qu'elle a déjà ou qu'elle peut réunir, la Commission pourrait être plus généreuse dans l'aide alimentaire d'urgence et plus créative dans l'action fondamentale pour le développement et contre la faim, quitte à cesser de nourrir les guerres hors du territoire de l'Union Européenne.

- **Les ONG** : Enfin, de nombreuses organisations privées reconnues d'utilité publique, recueillent des subventions et des dons et apportent leur aide aux populations souffrant de la faim, de la maladie et de la pauvreté dans de nombreux pays du monde. En **France**, on doit citer notamment la Croix Rouge, l'Association Action contre la Faim, le Comité Catholique contre la faim, le Secours Populaire, l'Armée du Salut, l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte. Leur engagement est exemplaire.

Mais c'est aux **États-Unis** que l'on trouve les plus grandes fondations privées créées par les plus grandes compagnies internationales : elles disposent de près de deux mille milliards de capital et seraient donc en mesure de distribuer annuellement plus de cent milliards par an pour l'ensemble de leur action sociale, humanitaire, culturelle, économique et politique dans le monde. Elles pourraient certainement faire davantage qu'aujourd'hui pour la lutte contre la faim.

Le commerce international

Dans la mesure où certains pays, notamment en Europe ou en Amérique, sont fortement exportateurs de grain ou de viande, le commerce international contribue significativement à fournir en aliments de base les pays qui en manquent. C'est une fonction objectivement nécessaire à la communauté humaine mondiale.

La question est de savoir comment il est possible de combiner les pratiques du commerce international avec le développement d'une forme suffisante de souveraineté alimentaire locale.

Faire davantage et faire mieux

Les hauts responsables politiques du monde savent qu'il faut faire davantage et mieux que jusqu'à présent.

C'est dans cet esprit que les Chefs d'État et Gouvernement réunis à Rome pour le Sommet mondial de l'alimentation en 1996, ont annoncé leur intention de renforcer la lutte afin de « **réduire de moitié** » pour 2015 le nombre de personnes souffrant gravement de la faim. Après une baisse relativement encourageante entre 2010 et 2015, le nombre de personnes souffrant gravement de la faim est revenu dans les années qui ont suivi au même niveau qu'en 1996.

L'objectif n° 2 du Développement Durable adopté par les Nations-Unies en 2015, était « **d'éliminer la faim** » pour 2030. On constate aujourd'hui qu'on n'y parviendra pas dans ce délai et qu'on en sera encore bien loin.

La situation est d'autant plus préoccupante que l'on voit se dessiner les graves problèmes que crée ou va créer le **changement climatique** : catastrophes naturelles alternant la sécheresse et les inondations et d'autre part, nécessité d'adapter toutes les formes de production provenant de la terre et de la mer.

Particulièrement contrariante aujourd'hui est la brusque réduction en cours de l'aide publique au développement

Les années 2025 et 2026 sont marquées par une brusque et forte contraction de l'aide publique au développement en général. L'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) a lancé une alerte, le 9 avril 2026, en soulignant que l'aide publique au développement dans le monde s'est brusquement réduite de 23,1 % en 2025 : « **C'est la contraction la plus forte enregistrée dans l'histoire de l'aide publique au développement** ». Ainsi au début de l'année 2026, l'aide publique au développement ne représente plus que 0,26 % du revenu national brut des 34 pays développés constituant le Comité d'Aide au Développement. On est très loin de l'objectif de 0,7 % du revenu national brut fixé il y a cinquante ans au sein des Nations-Unies. Les Etats-Unis d'Amérique viennent de réduire leur aide de 56 %. La France a diminué la sienne de 11 %. On s'attend à des effets immédiats sur la coopération pour la lutte contre la faim ainsi que pour la santé mondiale, particulièrement en ce qui concerne les enfants toujours plus fragiles que les adultes. On s'attend plus largement à un ralentissement de la coopération internationale générale pour le développement et par là même à un affaiblissement de la lutte contre la pauvreté et ses conséquences.

La question du droit à l'alimentation

C'est dans ce contexte que continue à faire lentement son chemin mais avec plus de difficulté encore que par le passé, le projet d'établir concrètement dans le monde et pays par pays un « **droit à l'alimentation** ».

Le principe du droit à l'alimentation est inscrit dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'ONU signée à Paris le 10 décembre 1948.

Il a été repris dans le Pacte International relatif aux Droits Économiques Sociaux et Culturels (PIDESC) signé aux Nations Unies à New York le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976. Il figure en bonne place dans la déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le plan d'action du sommet mondial de l'alimentation de 1996.

À l'article 11, paragraphe 2 du PIDESC « *les États parties au présent pacte reconnaissant le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires y compris des programmes concrets...* ». Le même pacte précise : « *le régime alimentaire dans son ensemble doit contenir une combinaison des nutriments nécessaires pour assurer la croissance physique et mentale, le développement et la subsistance de l'individu ainsi qu'une activité physique.* ».

Il est ainsi rappelé que la lutte contre la faim vise non seulement la quantité de calories mais aussi la **qualité de la nourriture** qui doit être **saine et équilibrée**. La question de la qualité n'est évidemment pas secondaire comme on pourrait être tenté de le penser lorsque la quantité manque. La richesse nutritionnelle d'un aliment et l'équilibre nutritionnel qui peut résulter du recours à plusieurs aliments, même en quantité restreinte, peuvent être quand les circonstances le permettent, une forme de réponse partielle mais précieuse pour la protection de la santé. En tout cas, l'objectif durable de toute politique de lutte contre la faim doit bien être à terme de disposer de la nourriture qui convient en quantité et en qualité.

À travers les textes précités et dans une partie au moins de l'opinion internationale, le droit à l'alimentation est moralement acquis. Sa traduction en droit positif dans la législation des États n'est pas encore établie, malgré des tentatives diverses, dont certaines de grande ampleur en Inde et au Brésil.

C'est en effet dans l'esprit du droit à l'alimentation que le **Gouvernement central Indien**, sous la pression de l'opinion et de la Cour Suprême, a pris en 2001 des mesures fortes de redistribution alimentaire ou de ventes subventionnées aux familles pauvres. En 2013, la loi de « sécurité alimentaire » réforme le système public de distribution en l'étendant aux deux tiers de la population indienne soit environ 800 millions de personnes. Les problèmes de production vivrière en tout cas dans certaines régions du pays et les contraintes budgétaires des états fédérés et de l'État fédéral, ont souvent limité ou fragilisé les dispositifs indiens, qui sont cependant encore en place.

C'est aussi dans l'esprit du « droit à l'alimentation », que sous l'impulsion du **Président Lula** lors de son premier mandat entre 2002 et 2006, le **Gouvernement Brésilien** s'est engagé dans la stratégie « Fome zero » et a mis en œuvre un programme devenu exemplaire dénommé « Bolsa Familia », qui par le versement mensuel d'une allocation financière vise à la réduction immédiate de la pauvreté.

POUR UNE CONCLUSION PROVISOIRE...

- 1) La **faim** est un **fléau historique, massif et persistant**. Elle est présente dans tous les pays du Monde mais elle les affecte inégalement en fonction principalement de leur niveau de revenu. Elle peut être vaincue.
- 2) La faim est structurellement liée à la **pauvreté** mais se développe ou résiste ou recule, notamment en fonction des possibilités ou des obstacles de la **nature**, des circonstances historiques principalement de **paix** ou de **guerre**, de l'état de la société et de la **solidarité** qui s'y pratique, de la capacité d'initiative des individus et des peuples, et de l'action des **pouvoirs publics** nationaux et internationaux.
- 3) **L'action des pouvoirs publics** est importante au plan national comme dans la coopération internationale. Elle empêche l'aggravation du fléau. Elle sauve des millions de vies. Elle stabilise des régions entières. Elle n'est pas encore parvenue pas à faire reculer suffisamment la faim.

Alors que tant reste à faire, comment ne pas regretter que dans le Cercle des Grands Décideurs du Monde – notamment au G7 – la lutte contre la faim ne soit pas élevée au rang des premières priorités, dans les choix budgétaires, dans les politiques de développement national et international, dans la coopération, et sans doute dans l'adaptation de l'organisation des sociétés humaines ?

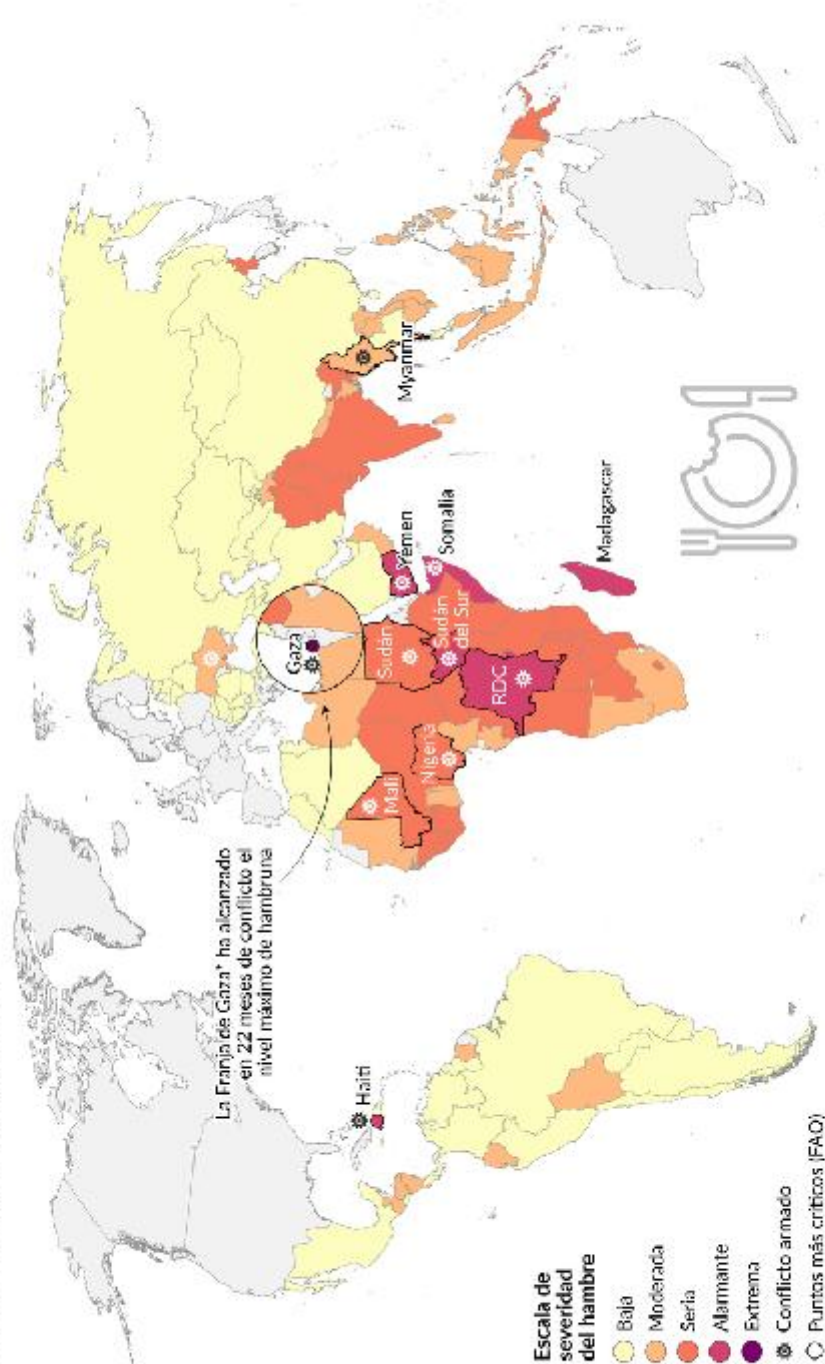
- 4) Il n'en est que plus nécessaire **que des voix s'élèvent** en France et dans le monde, afin de rappeler que **toute indifférence à la faim des peuples est une faute, que tout ajout volontaire à la tragédie de la faim est criminel, et qu'à l'inverse toute action pour réduire et vaincre la faim mérite hommage et soutien matériel, moral et politique.**
- 5) **La France** pour sa part a jusqu'à présent participé en bonne place à la lutte contre la faim : dans sa coopération bilatérale gérée principalement selon les périodes par le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de la Coopération et l'Agence Française de Développement ; dans son soutien aux Nations-Unies et aux autres institutions internationales, porté principalement par le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère des Finances, et le Ministère de l'Agriculture.

Mais elle peut faire davantage d'une part sur son propre territoire qui n'est pas exempt de la faim, et d'autre part dans le Monde en augmentant son propre effort et en encourageant celui des autres. **Elle peut y réaffirmer sa vocation universelle et l'élever en valeur au sein de notre temps.**

La lutte contre la faim est une des grandes causes de l'humanité. Elle est aujourd'hui l'une des plus urgentes. Et c'est tout naturellement qu'elle peut être associée à l'action pour **la santé**, à l'action pour **l'éducation** et bien entendu à la promotion de la **paix**.

* L'**Académie des Sciences d'Outre-Mer**, au-delà de ses modestes moyens matériels et de ses limites de pouvoir, peut contribuer à sa manière à la défense de
* * ces **grandes causes de l'humanité**, en mettant à leur service sa force morale et la capacité de proposition et de dialogue fraternel des Académiciens qui la constituent.

Índice Global del Hambre (IGH, 2025)



Autore: Celis Hernández, (2025) | Fuentes: Global Hunger Index (2025), FAO (2025), IPC (2025)

EOM